

Procès-verbal du Conseil municipal du lundi 16 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le seize décembre à 18 heures 45 minutes, le Conseil municipal de la Commune de Réauville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Norbert PERRIN, Maire.

Date de convocation : 10 décembre 2024

Nombre de conseillers en fonction : 11

Présents : Monique ALLEGRE ; Christian BERNARD ; Nathalie BERNARD ; Laure BOUDON ; Gérard CHEVRIER ; Jean-Luc FAUCON ; Marc GASSER ; Lauriane MOINE ; Norbert PERRIN ; Fabrice PRAVE ; Joan PUYRAIMOND.

La séance est ouverte à 18h48. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Lauriane MOINE est désignée secrétaire de séance.

Fabrice PRAVE arrive à 18h53

Jean-Luc FAUCON arrive à 19h01

Laure BOUDON arrive à 19h03

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

Présentation de la société Q ENERGY pour le renouvellement des éoliennes de Roussas en passant par Réauville

Monsieur PESCHE Augustin, chef de projet et Madame GARRET Laurine, chargée d'affaires territoriales, présentent le projet de renouvellement du parc éolien de Roussas, CEPE Claves et CEPE Gravières.

Ces parcs ont été mis en service fin 2005, début 2006 et doivent être renouvelés tous les 20 ans donc en 2026.

Actuellement, il y a 6 éoliennes sur le parc des Claves et 6 sur le parc Gravières, elles sont hautes de 93 m. 21 000 personnes sont alimentées en électricité verte chaque année.

Le renouvellement consiste à remplacer 5 éoliennes dont 1 de 98 m de hauteur, 1 de 100 m et 3 de 120 m les 7 autres restent à 93 m. Ceci permettra l'augmentation de la production d'énergie renouvelable.

La Sté Q ENERGY demande au conseil municipal d'étudier la proposition de passage des éoliennes par Réauville.

1. Approbation des procès-verbaux des Conseils municipaux du 30 septembre et 25 novembre 2024

Les procès-verbaux des Conseils municipaux du 30 septembre et 25 novembre 2024 sont approuvés à l'unanimité.

Le Maire demande si on peut rajouter deux décisions modificatives et retirer deux délibérations à l'ordre du jour du conseil. Accord à l'unanimité.

2. Retrait de la délibération n°2024-09-09-52 - Implantation d'un parc éolien par la société ESCOFI

Monsieur le Maire explique qu'il convient de retirer la délibération n°2024-09-09-52 en date du 09 septembre 2024 concernant l'implantation d'un parc éolien par la société ESCOFI.

Considérant qu'il y a eu une erreur de formulation dans la décision, car il convenait d'écrire « favorable au lancement d'une étude » et non « de l'implantation d'un parc éolien » ;

Considérant que cette décision fera l'objet d'une nouvelle délibération.

VOTE : 11 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

		Date de dépôt ou accusé réception	Dépense subventionnable	Montant de la subvention sollicitée ou attribuée	Taux (%) par rapport au montant total des ressources de l'opération
DETR 2025		Dépôt demande : janvier 2025	1 115 053 €	278 763 €	25
BONUS État (10%)				111 505 €	10
Conseil régional (*) :			1 115 053 €	40 000 €	3,58
Conseil départemental (*) :			1 115 053 €	411 975 €	36,94
Autres financements publics	FNADT, DRAC ... (*)				
	SDED		750 000 €	50 000 €	4,48
FINANCEMENTS PUBLICS : SOUS TOTAL ①				892 243 €	80
				Montant	Taux (%)
Apport de la collectivité (autofinancement)		Fonds propres		22 810 €	20
		Emprunt		200 000 €	
AUTOFINANCEMENT : SOUS TOTAL				222 810 €	20
TOTAL RESSOURCES PREVISIONNELLES				1 115 053 €	100

VOTE : 11 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

6. Cession de la parcelle cadastrée section F numéro 686 situé au 65 Grand'Rue au prix de 62 500 €

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 1^{er} octobre 2024, la commune est propriétaire de l'ensemble du tènement DUBOURG.

En 2022, un couple de Réauvillois avait envisagé d'acheter la parcelle F686 comprenant une maison de village de 80 m² avec 4 pièces sur deux niveaux appartenant à l'époque à l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA), qui avait fixé le prix de vente à 62 500 €.

La vente n'ayant pas abouti, la commune est à ce jour propriétaire de cette parcelle et souhaite toujours la vendre pour financer une partie des travaux de la nouvelle mairie.

Monsieur le Maire a été contacté par la SCI du Barrage située à REVENTIN-VAUGRIS qui souhaite racheter cette maison de village au prix de 62 500 € pour en faire du locatif.

VOTE : 11 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

7. Retrait de la délibération n°2024-11-25-66 – Réhabilitation de la grange DUBOURG en nouvelle mairie– attribution du marché de travaux.

Monsieur le Maire explique qu'il faut retirer la délibération n°2024-11-25-66 en date du 25 novembre 2024 concernant l'attribution du marché de travaux aux entreprises pour la réhabilitation de la grange DUBOURG en nouvelle mairie.

Considérant qu'il y a eu une confusion lors de la saisie des montants entre HT et TTC.
Considérant que cette décision fera l'objet d'une nouvelle délibération.

VOTE : 11 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Fête de Noël à Réauville :

Une fête aura lieu le samedi 21 décembre sur la place ROCHE en fin de journée. Un chalet en bois loué par le Maire à titre personnel à la commune de Taulignan sera installé par les habitants.
Pour rappel, l'auberge espagnole aura lieu le même jour à 12h à la salle polyvalente.

Tour de table :

Fabrice PRAVE il a rencontré deux personnes qui souhaitent reprendre l'activité petite restauration et épicerie chez Paulette. L'association Du Bourg souhaite se consacrer uniquement aux animations.

Jean-Luc FAUCON précise qu'il faudra négocier le tarif lors du passage des éoliennes de Roussas.

Joan PUYRAIMOND explique que Brice KEYTEL recherche des lieux pour produire sa pièce de théâtre humoristique « l'argent ». Le coût s'élève à 1 500 €. Le Maire propose de solliciter les associations pour porter le projet.

Marc GASSER attend les devis des entreprises SORODI et ARTAUD pour la réfection de la place de la Paix et d'autres rues. Il décale la date de la réunion de la commission voirie dans l'attente des devis.

L'entreprise ARTAUD va réactualiser son devis pour la création du passage à gué à la gaffe.

Nathalie BERNARD souhaite revoir le projet d'aménagement du virage rue des Buissonnets avec la route d'Allan pour le passage des éoliennes.

Laure BOUDON rappelle que si la commune s'engage pour le passage des éoliennes, c'est pour 30 ans, il convient d'en informer les habitants.

Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan :

Le Maire explique que le montant de la CFE demandé aux entreprises en N- 1 fait l'objet d'une révision suite à une erreur de fixation des taux.

Des entreprises se retrouvent à payer une grosse augmentation.

Tout va être mis en œuvre pour rembourser le trop payé et corriger les taux.

Société ESCOFI :

Elle propose de créer un parc éolien sur la commune de Réauville. Pour cela, la commune doit reprendre une délibération sur la zone d'accélération des énergies renouvelables. Elle sera prise au prochain CM.
Un article paraîtra dans le bulletin municipal pour concertation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h42.

Lauriane MOINE,
Secrétaire de séance

